



Pourquoi la formation seule ne suffit-elle pas à l'application des mesures préventives des TMS en milieu de travail ?

Jocelyne Dubé, conseillère, ASSTSAS – Saliha Ziam, Université TÉLUQ
14 novembre 2018

Votre association sectorielle paritaire

L'ASSTSAS se consacre exclusivement à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.



Créée en 1979 en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (SST), l'ASSTSAS est un organisme sans but lucratif.

Son financement provient de la cotisation perçue auprès de tous les employeurs du secteur de la santé et des services sociaux par la CNESST.

C'est pourquoi la plupart de ses produits et services sont gratuits pour sa clientèle ou disponibles à un prix compétitif !

L'approche globale de la situation de travail



Des personnes réalisent des tâches, dans un environnement, avec des équipements et dans un temps donné, le tout déterminé par des pratiques organisationnelles.

ASSTSAS

3



**POURQUOI LA FORMATION SEULE
NE SUFFIT-ELLE PAS À ASSURER
L'APPLICATION DES MESURES PRÉVENTIVES
DES TMS EN MILIEU DE TRAVAIL ?**

**CONSTATS D'UNE RÉCENTE ÉTUDE
MENÉE AUPRÈS DU PERSONNEL INFIRMIER
DU RÉSEAU DE LA SANTÉ DU QUÉBEC**

SALIHA ZIAM, UNIVERSITÉ TÉLUQ

14 NOVEMBRE 2018

irst

UNIVERSITÉ
TÉLUQ

Une étude en trois volets

- Sondage auprès de 399 infirmières du réseau de la santé du Québec
- Deux groupes de discussion composés d'infirmières et de gestionnaires
- Revue exhaustive de la littérature portant sur les meilleures pratiques de prévention des TMS dans les milieux de travail



Qu'est-ce qu'un trouble musculosquelettique ?

- Les TMS résultent la plupart du temps de plusieurs causes agissant en interaction.
- Les tendinites, les bursites, les entorses lombaires et les autres TMS sont des inflammations qui touchent les articulations du dos, des épaules, des coudes, des poignets, des mains et des genoux.



Qu'est-ce qu'un trouble musculosquelettique ?

Plusieurs signes peuvent annoncer l'existence d'un TMS :

- une douleur à une articulation
- de l'inconfort
- une fatigue localisée, donc une diminution de l'endurance et de la force musculaire
- une diminution de l'amplitude des mouvements allant jusqu'à l'impossibilité de bouger
- de l'enflure
- des engourdissements
- l'augmentation de la sensibilité

(Source : CNESST, 2015)



Pourquoi le personnel infirmier ?

- Au Québec, en 2016, le personnel infirmier du secteur de la santé et des services sociaux enregistre à lui seul 1 040 lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée par la CNESST.
- Selon les données de l'ASSTSAS, les troubles musculosquelettiques (TMS) reliés aux déplacements des clients ou à la prestation de soins de base demeurent la principale source de lésions professionnelles dans le secteur de la santé et des services sociaux du Québec.

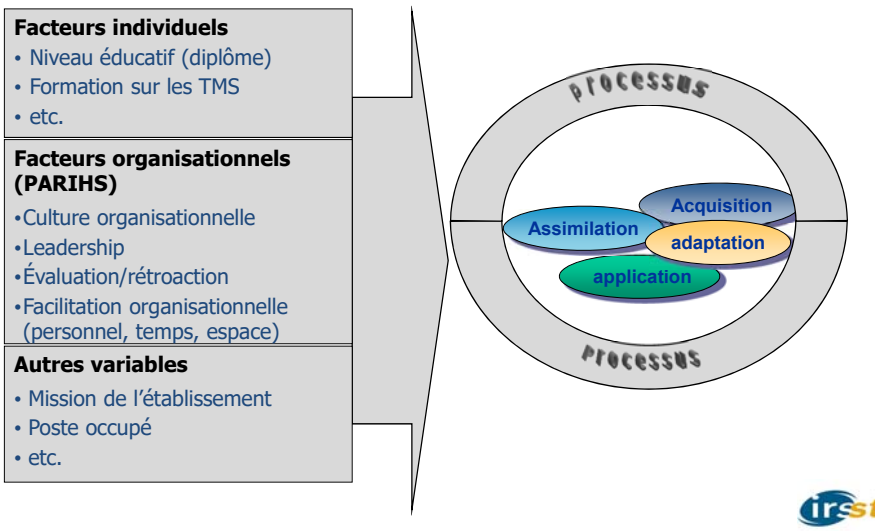


Objectif général de l'étude

Identifier les facteurs qui influent sur le processus d'application des pratiques préventives chez le personnel infirmier du réseau de la santé du Québec.



Approche conceptuelle - Modèle de la capacité d'absorption des connaissances (Absorptive capacity Model (ACAP) et le Modèle *Promoting Action on Research Implementation in Health Services (PARIHS)*



Les résultats du volet sondage

Les résultats du sondage montrent que trois variables influent sur le processus d'application des pratiques préventives des TMS.

- **La présence de procédés de rétroaction et d'évaluation** qui permettraient au personnel infirmier d'adopter les bonnes pratiques en matière de prévention des TMS. Cette rétroaction pourrait se faire par une personne-ressource qui aiderait le personnel infirmier à réaliser ses tâches en toute sécurité.
- L'application des pratiques préventives est facilitée lorsque la **culture organisationnelle** encourage et valorise la santé et la sécurité du personnel soignant.
- Les mesures préventives des TMS doivent être mises de l'avant **par la direction (leadership)** pour que celles-ci fassent partie intégrante de la pratique du personnel infirmier.



L'engagement de la direction

- 73 % du personnel infirmier rapportent ne pas avoir de rappels réguliers sur les bonnes pratiques de prévention des TMS par leur responsable d'unité.
- 60 % pensent que le responsable de leur unité ne voit pas la prévention des TMS comme une priorité.



La culture organisationnelle

- 52 % du personnel infirmier interrogé affirment n'avoir reçu aucune formation ou information sur la prévention des TMS lors de leur période d'orientation.
- 59 % indiquent qu'ils ne sont pas encouragés à participer à des activités de prévention des TMS.



L'évaluation et rétroaction

- 80 % du personnel infirmier déclarent ne pas recevoir régulièrement de la rétroaction concernant l'application des pratiques de prévention des TMS.
- 79 % considèrent que l'efficacité des pratiques de prévention des TMS **n'est pas évaluée régulièrement.**



Autres constats



Organisation du travail

- 69 % du personnel infirmier invoquent le manque de temps comme l'une des principales barrières à l'application des pratiques de prévention des TMS.
- 40 % estiment que l'absence de soutien des collègues constitue une barrière très importante à la mise en œuvre de pratique de prévention des TMS.



Environnement de travail

- 49 % du personnel infirmier mentionnent la non-disponibilité d'équipements performants et en nombre suffisant, ou des difficultés à y accéder, comme des freins à l'application des pratiques de prévention des TMS.
- 56 % disent ne pas disposer de l'espace physique requis pour appliquer adéquatement les mesures de prévention des TMS.



Formation sur les TMS en milieu de travail

- 10 % du personnel infirmier mentionnent n'avoir reçu aucune formation de base sur la prévention des TMS et 22 % indiquent ne pas s'en souvenir.
- 41 % déclarent n'avoir reçu aucune formation sur la prévention des TMS **dans leur emploi actuel.**
- 75 % indiquent n'avoir reçu aucune formation sur la prévention des TMS **au cours des 12 derniers mois.**



Sources d'informations sur les pratiques de prévention des TMS

Q21 Parmi les sources d'informations suivantes, indiquez les 3 sources d'information sur les pratiques de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) que vous privilégieriez de 1 à 3 :

	TOTAL* (n : 399)	1 ^e choix (n : 399)	2 ^e choix (n : 399)	3 ^e choix (n : 399)
	(%)	(%)	(%)	(%)
Expert(e)s en santé et sécurité au travail (ergonome, conseiller(e) en SST, comité de la SST) ou formateur PDSB;	70	42	19	9
Les activités de sensibilisation organisées sur mon lieu de travail (rappels, aide-mémoires sur les meilleures pratiques de prévention);	60	14	27	19
Guides, outils d'aide à la pratique de prévention distribués par mon unité;	37	8	10	20
Sessions de formation en présentiel ou webinaire;	34	10	10	14
Collègues de mon équipe;	29	8	11	10
Colloques, conférences, congrès en santé et sécurité au travail;	23	4	9	10
Articles scientifiques;	21	8	7	5
Sites Internet spécialisés ;	16	5	5	6
Communautés de pratique.	10	1	2	7

Résultats des groupes de discussions

Parmi les contraintes mentionnées

- Le **décalage** important entre les conditions d'application des mesures préventives des TMS **sur les lieux de formation** et celles des milieux de travail qui sont bien plus exigeantes.
- La difficulté d'accéder aux équipements de manutention et l'encombrement des espaces de travail, en particulier en soins à domicile, qui rendent difficile l'application des pratiques préventives apprises.



Résultats des groupes de discussions

Parmi les contraintes mentionnées (suite)

- La dynamique de travail et la volonté de se conformer au rythme des collègues au risque de se blesser (contraintes temporelles)
- Une culture organisationnelle valorisant peu les comportements sécuritaires de manutention chez le personnel infirmier
- L'absence de mécanismes de rétroaction sur les lieux de travail, afin de permettre au personnel infirmier d'adopter les meilleures pratiques en matière de prévention des TMS
- Le manque d'engagement de la direction à l'égard de la prévention des TMS liés au travail chez le personnel infirmier



Contributions de l'étude

- Les infirmières n'ont pas de difficulté à s'approprier les connaissances sur les pratiques préventives des TMS sur les lieux de formation, mais c'est lorsque vient le temps de les appliquer qu'elles semblent rencontrer des obstacles.
- Cette étude a mis évidence les limites de la formation de base et de la formation en milieu de travail et, surtout, **leur inadéquation à la réalité du travail infirmier.**



Contributions de l'étude

- La formation sur les pratiques préventives en établissement de formation paraît **insuffisante et inappropriée**. Peu de temps est consacré à la formation et la situation d'apprentissage n'est toujours pas ajustée au contexte de travail.
- Il est important de combiner plusieurs interventions pour prévenir efficacement les TMS chez le personnel infirmier.



Contributions de l'étude

- L'enseignement et la formation de manière isolée ne sont pas efficaces et doivent être combinées à d'autres interventions.
(Skoglind-Öhman et Kjellberg 2011)
- Les stratégies qui se concentrent uniquement sur la formation négligent des aspects essentiels de la gestion liée à la manutention manuelle.
(Kay et Glass, 2011)



Contributions de l'étude

- Une synthèse réaliste de Thomas et Thomas (2014) basée sur 47 articles, présente six composants nécessaires à l'efficacité d'un programme de manutention :
 - une politique organisationnelle et un soutien de la direction
 - une évaluation ergonomique des espaces et une adaptation de l'environnement physique de travail
 - des équipements de manutention
 - des protocoles d'évaluation des risques
 - une formation appropriée pour l'ensemble du personnel de soins
 - des coordonnateurs, *coachs* ou du personnel-ressource



Stratégie de valorisation

Quatre activités ont été identifiées à l'aide du comité de suivi

1. Un document de sensibilisation PDF (français et anglais)
2. Une capsule vidéo
3. Un webinaire avec la communauté de pratique RH, volet Sécurité et santé des personnes du MSSS
4. Un webinaire en collaboration avec l'ASSTSAS



Public cible

- Gestionnaires travaillant dans les CISSS, CIUSSS et CH
- Professionnels responsables de la prévention sur les lieux de travail
- Responsables de la formation dans les CISSS, CIUSSS et CH
- Responsables d'agences de soins infirmiers
- Personnel enseignant dans les milieux de formation
- Syndicats
- Personnel infirmier



Document de sensibilisation



Vidéo



Merci pour votre attention

Pour obtenir plus d'information

Communiquez avec
Jocelyne Dubé

jdube@asstsas.qc.ca

514 253-6871, poste 227



Visitez notre site

asstsas.qc.ca

Communiquez avec votre
conseiller attitré

[asstsas.qc.ca/
asstsas/notre-equipe.html](http://asstsas.qc.ca/asstsas/notre-equipe.html)

Adressez-nous une
demande paritaire

info@asstsas.qc.ca



31